

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2020

---

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3545

présenté par  
M. Aubert

à l'amendement n° 3369 du Gouvernement

-----

### APRÈS L'ARTICLE 54

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Dans la première phrase du troisième alinéa, après les mots « pris après avis »,

insérer les mots :

« rendu public »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement entend renforcer la transparence du dispositif en imposant que l'avis rendu par la Commission de régulation de l'énergie sur le projet de décret en Conseil d'État soit rendu public.